

# PARTICULIERS



ex. : Passeport, acte de naissance, ...

Ok



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

(<https://www.service-public.fr/>)

[Accueil particuliers \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers)

>  
[Travail – Formation \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806)

>  
[Recrutement dans la fonction publique \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N500\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N500)

>  
[Secteur public : qu'est-ce que l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ? \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F35536\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F35536)

Question-réponse

## Secteur public : qu'est-ce que l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ?

Vérfié le 01 août 2022 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé du travail

Tout employeur public d'au moins 20 agents doit employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de **6 %** de l'effectif total. L'obligation d'emploi concerne tous les agents, quelle que soit la nature de leur contrat. L'employeur doit déclarer chaque année le nombre d'emplois occupés par un travail handicapé pour justifier qu'il respecte son obligation d'emploi. Si l'employeur ne respecte pas son obligation d'emploi, il doit verser une contribution annuelle.

Tout replier Tout déplier

De quoi s'agit-il ?

Quelles sont les personnes concernées par l'obligation d'emploi ?

Comment sont décomptés les agents ?

Déclaration obligatoire de l'employeur

Quelles sont les conséquences en cas de non-respect de l'obligation d'emploi ?

Textes de référence



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F35536>  
Hôtel de Ville  
5 chemin de Bellevue CS 80015  
49610 Mûrs-Érigné

## Questions ? Réponses !

Comment être reconnu travailleur handicapé (RQTH) ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F1650>)

## Et aussi

Aides financières pour l'embauche d'un travailleur handicapé (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F15204>)

*Ressources humaines*

## Pour en savoir plus

Site du Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées [↗](https://handicap.gouv.fr/) (<https://handicap.gouv.fr/>)

*Ministère chargé du handicap*

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés [↗](https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/oeth) (<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/oeth>)

*Ministère chargé du travail*

---

©  
Direction de l'information légale et administrative (<https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr>)



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F35536>  
Hôtel de Ville  
5 chemin de Bellevue CS 80015  
49610 Mûrs-Érigné